



Chlorothalonil R471811: le SIDEN-SIAN – Noréade appelle les pouvoirs publics à prendre leurs responsabilités

Le SIDEN-SIAN – Noréade a pris connaissance du rapport publié ce jeudi 6 avril 2023 par l'ANSES* à la suite de sa campagne nationale de mesure de l'occurrence de composés émergents dans les eaux destinées à la consommation humaine, étude qui évoque notamment le métabolite de pesticide « Chlorothalonil R471811 ».

En ce qui concerne les collectivités où l'eau potable est fournie par la Régie SIDEN-SIAN – Noréade Eau, celle-ci a aussitôt entrepris l'évaluation de la situation concernant ce composé chimique qui, comme l'indique l'ANSES, n'était jusqu'à présent pas recherché lors des contrôles réglementaires de qualité de l'eau (la présence du chlorothalonil lui-même, recherché depuis 2005, n'avait pas été constatée jusqu'à ce jour par le SIDEN-SIAN). En parallèle, le SIDEN-SIAN et sa Régie se tiennent à l'écoute des autorités sanitaires quant aux éventuelles dispositions à prendre et qui seront bien évidemment scrupuleusement mises en œuvre afin de protéger les consommateurs.

Dans le même temps, le SIDEN-SIAN et ses Régies, qui sont d'ores et déjà engagés dans des opérations de reconquête de la qualité de l'eau dont ils ont été à l'initiative dès 2006, soulignent d'une part que celles-ci ne peuvent suffire à résoudre l'ensemble des problèmes dans ce domaine, et d'autre part qu'ils ne sauraient être tenus pour responsables de la situation actuelle. Celle-ci résulte en effet de pratiques agricoles qui ont été autorisées par les pouvoirs publics jusqu'à une époque extrêmement récente (jusqu'en 2019 en l'occurrence).

Dès lors, il va de soi que les abonnés du SIDEN-SIAN – Noréade ne sauraient supporter la charge des traitements éventuellement nécessaires et qui, selon l'exemple donné par le Service de l'Eau de la Ville de Lausanne, pourraient renchérir le coût de l'eau potable de 15 à 75 % selon les concentrations de chlorothalonil. Il conviendra donc que, en complément du « Plan Eau » présenté le 30 mars par le Président de la République, des mesures soient prises le cas échéant afin d'éviter ce transfert de charge. A plus long terme, au-delà des objectifs concernant sa quantité, la ressource en eau doit faire l'objet d'une meilleure protection de sa qualité, et le SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade entendent bien sûr poursuivre leur contribution à cet indispensable combat.

** Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail.*

A propos du SIDEN-SIAN

Le SIDEN-SIAN est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale dédié à la distribution d'eau et à l'assainissement. Son histoire débute en 1950 avec la création du SIDEN (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord), motivée par la préoccupation des élus du département du Nord d'assurer au territoire l'adduction en eau potable. Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences (production et distribution d'eau potable, assainissement collectif et non collectif, assainissement pluvial, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), le SIDEN-SIAN s'est doté de deux régies à autonomie financière appelées SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement, intervenant sur un territoire regroupant environ 1 million d'habitants. Près de 750 communes du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme font confiance au SIDEN-SIAN et à ses régies Noréade.

Contacts presse :